



OBSERVATOIRE des MÉTIERS
de l'alimentation en détail

Tableau de bord 2025

Boulangerie

Avec le soutien financier de



Observatoire prospectif des métiers et
des qualifications dans les métiers de l'alimentation

PRÉSENTATION

Ce tableau de bord vise trois objectifs :

1. Chiffrer le poids et l'évolution économique des entreprises de boulangerie-pâtisserie

Ces données économiques concernent les entreprises immatriculées sous le code APE 1071C (boulangerie-pâtisserie), quelle que soit leur taille (y compris les entreprises sans salarié).

2. Dresser un portrait des salariés de la branche

La plupart des entreprises de boulangerie-pâtisserie employeuses relève de la convention collective des Boulangeries-pâtisseries artisanales (IDCC 0843).

L'analyse de la Base tous salariés (BTS), extraite de la Déclaration sociale nominative (DSN), permet de caractériser les salariés des entreprises relevant de cette branche en fonction du métier exercé, ainsi que des modalités de travail (type de contrat, temps de travail, rémunération).

3. Évaluer l'implication des entreprises en matière d'apprentissage

Les entreprises de boulangerie-pâtisserie (code APE 1071C) forment et recrutent des apprentis, pour assurer le renouvellement des emplois et développer les entreprises.

Les données du CEREQ et de l'OPCO EP permettent de suivre l'évolution des effectifs de jeunes se préparant aux métiers de la boulangerie-pâtisserie et de mesurer l'implication des entreprises de boulangerie-pâtisserie en matière d'apprentissage.

MÉTHODOLOGIE

Les traitements statistiques ont été réalisés par l'Institut Supérieur des Métiers **pour le compte de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation**, à partir de différentes bases de données statistiques :

- les bases Dénombrement et Démographie des entreprises de l'INSEE, pour ce qui concerne la démographie des entreprises de boulangerie-pâtisserie (1071C) ;
- le fichier INSEE-ESANE pour les données fiscales et la Banque de France pour les défaillances ;
- les bases de l'URSSAF pour les emplois salariés et pour les travailleurs non salariés ;
- la base Reflet du CEREQ pour les effectifs d'élèves et apprentis inscrits en formation initiale ;
- les données DARES (d'après INSEE Base Tous Salariés BTS) pour les emplois salariés de la branche (IDCC 0843) ;
- l'OPCO EP pour le dénombrement et le portrait des apprentis de la branche.

SOMMAIRE

Le secteur de la boulangerie-pâtisserie (1071C) et son évolution	5
1 Un nombre d'entreprises stable depuis 2017	6
2 Des entreprises présentes sur tout le territoire	8
3 Activité : un chiffre d'affaires de 14,97 milliards d'euros	11
4 Portrait des travailleurs non salariés (1 actif sur 6)	12
5 Des emplois salariés en hausse	14
Les salariés et les entreprises de la branche boulangerie-pâtisserie artisanale (IDCC 0843)	17
6 Les entreprises et emplois de la branche	18
7 Caractéristiques des salariés de la branche	19
8 Les métiers exercés	20
9 Nature des contrats et temps de travail	21
10 Salaires	23
La formation et l'apprentissage aux métiers de la boulangerie-pâtisserie	25
11 La formation initiale	26
12 La boulangerie-pâtisserie : 1 ^{re} activité formatrice d'apprentis	27
13 Une concentration des apprentis dans les diplômes de niveau 3	28
14 Apprentis et apprenties de la boulangerie-pâtisserie	29
15 Parcours d'entrée en apprentissage	30
16 Insertion dans l'emploi des apprentis	31



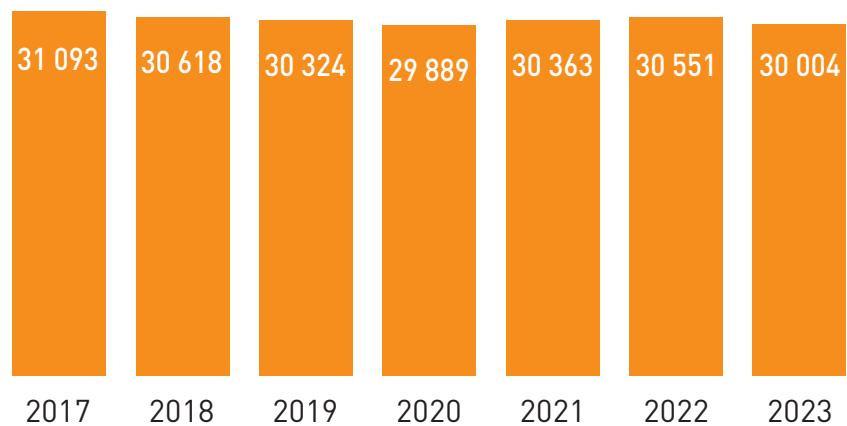
Le secteur de la
**BOULANGERIE-
PÂTISSERIE**
(1071C) et
son évolution

Un nombre d'entreprises stable depuis 2017

30 004 entreprises
(en 2023)

Le nombre d'entreprises de boulangerie-pâtisserie (1071C) est relativement stable ces six dernières années.

Évolution du nombre d'entreprises de boulangerie-pâtisserie (1071C)

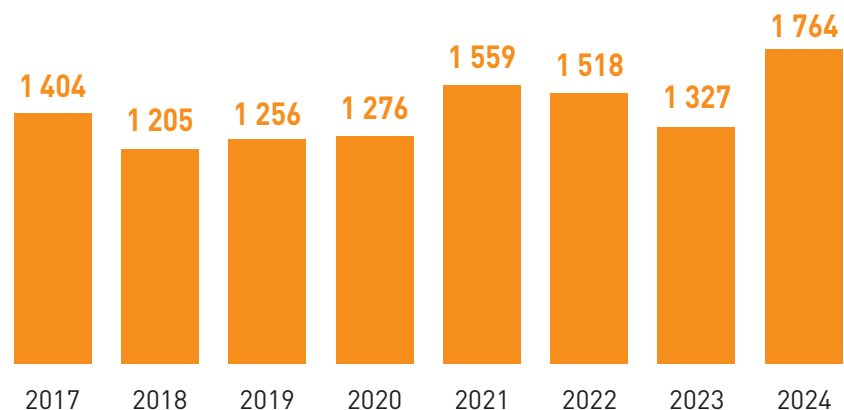


Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

1 764
immatriculations
(en 2024)

Nombre de créations de boulangerie-pâtisserie (1071C)

En 2024, 1 764 créations ou reprises d'entreprises de boulangerie-pâtisserie (1071C) ont été enregistrées. Ce nombre est en hausse par rapport à 2023 et dépasse également celui de 2021, une année de "rattrapage" post-crise sanitaire. (à noter : les reprises par rachat de parts sociales ne figurent pas dans ces statistiques).



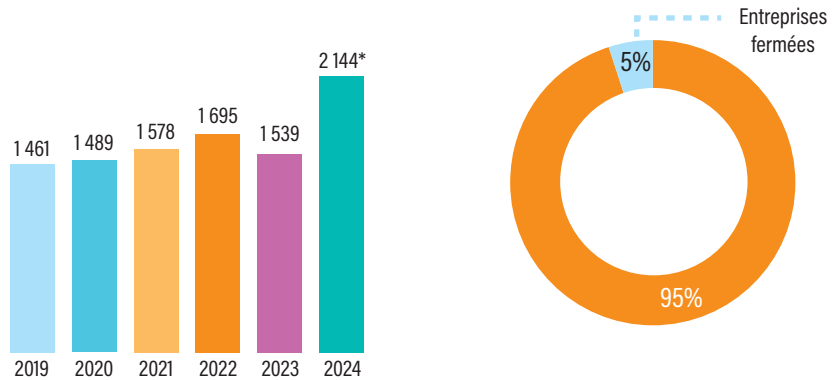
Source : INSEE, Démographie des entreprises.

Cessations d'entreprises

Évolution des cessations d'entreprises et taux de cessation d'entreprise des boulangeries- pâtisseries (1071C)

Source : INSEE/Sirene, Fichier stock
des entreprises au 01/10/2025.
(* donnée provisoire)

Comparativement à l'année 2023, le nombre de cessations d'activité est en forte hausse en 2024 (+ 39 %).

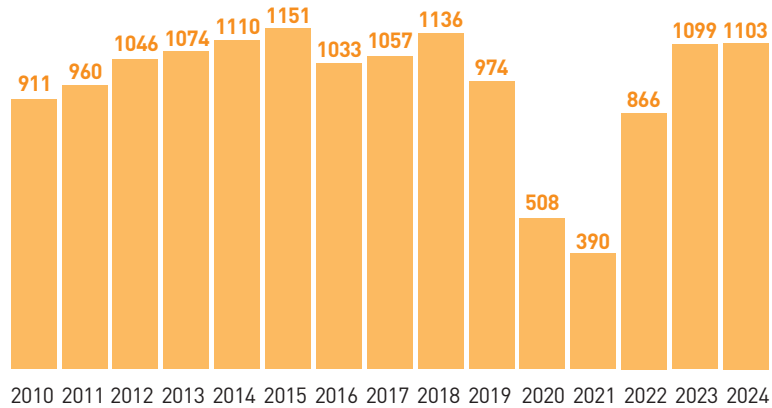


1 103 défaillances (en 2024)

Évolution du nombre de défaillances d'entreprises de boulangerie-pâtisserie

Source : Banque de France

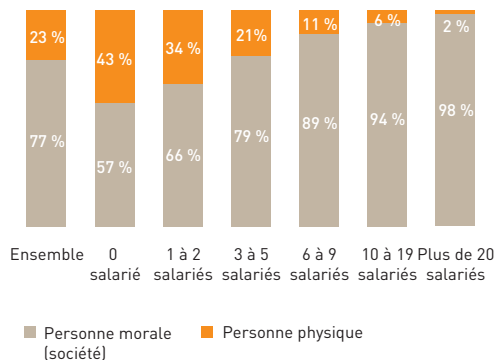
1 103 défaillances de boulangeries-pâtisseries ont été enregistrées en 2024. Avec l'effet de la crise sanitaire, le nombre d'entreprises défaillantes avait diminué. Depuis 2023, ce nombre retrouve un niveau proche de celui de 2018. Le taux de défaillances est de 2 % en 2024.



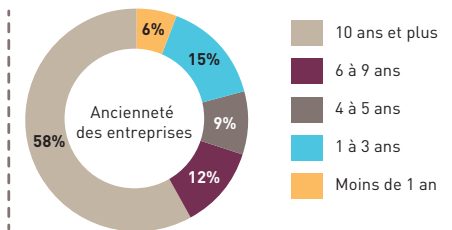
Statut juridique

Statut juridique des boulangeries-pâtisseries (1071C) en 2022

Source : INSEE, Dénombrement des entreprises –
Les « personnes physiques » correspondent aux
entreprises individuelles et incluent
les micro-entrepreneurs.



Les entreprises de boulangerie-pâtisserie (1071C) ont majoritairement (77 %) un statut de société. La part d'entreprises individuelles (personnes physiques) s'amenuise avec la taille des entreprises.



Source : INSEE/Sirene, fichier stock des
entreprises au 01/10/2025. Inclut les
entreprises économiquement inactives.

Des entreprises présentes sur tout le territoire

Densité moyenne
46 boulangeries
(pour 100 000 habitants)

On compte en moyenne 46 boulangeries pour 100 000 habitants (cette densité était de 53 en 2005).

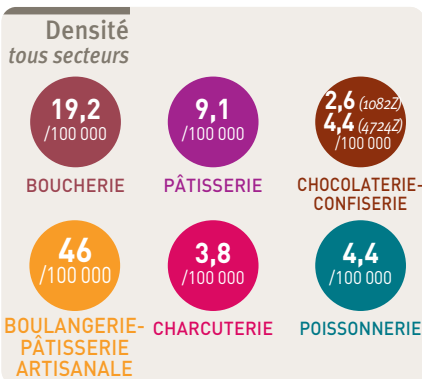
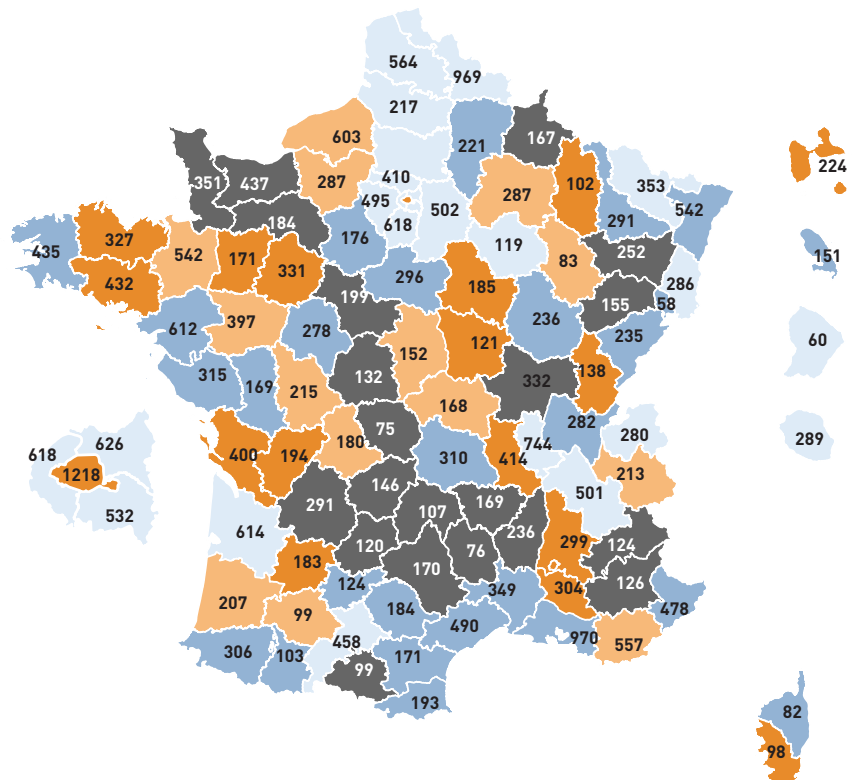
La densité est plus forte dans les départements ruraux notamment dans le Massif Central et le massif Alpin, et moindre en Île-de-France hors Paris ainsi que dans la région Hauts-de-France.

Nombre de boulangeries-pâtisseries (1071C) en 2022 par département et densité pour 100 000 habitants

Nombre d'entreprises (1071C)
Densité pour 100 000 habitants

- Densité inférieure à 39
- Densité comprise entre 39 et 47
- Densité comprise entre 47 et 53
- Densité comprise entre 53 et 60
- Densité supérieure à 60

Source : Insee, Dénombrement des entreprises et Recensement de la Population-Traitement ISM.

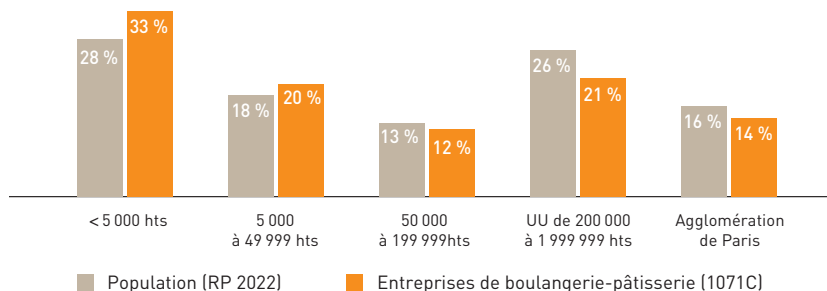


Un tissu moins dense dans les grandes métropoles

La répartition des entreprises de boulangerie-pâtisserie par taille d'unité urbaine confirme cette analyse :

- Ces dernières sont surreprésentées dans les unités urbaines de moins de 5 000 habitants (33 % des entreprises sont localisées dans ces territoires alors que 28 % de la population y réside) ;
- En revanche, le tissu est moins dense dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants et dans l'agglomération parisienne.

Répartition des entreprises de boulangerie-pâtisserie (1071C) par taille d'unité urbaine



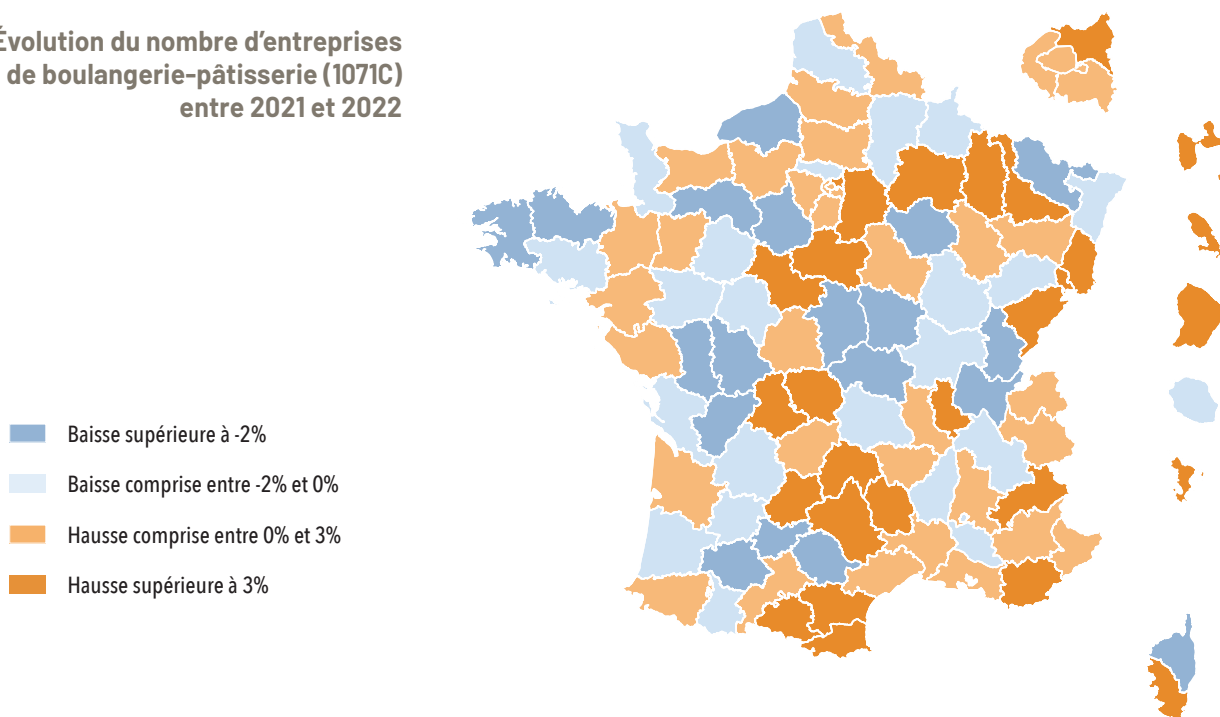
Source : INSEE, traitement ISM.

***À noter :** l'INSEE appelle Unité Urbaine (UU) une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et d'au moins 2 000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

Une recomposition du tissu d'entreprise

On observe toutefois un phénomène de recomposition du tissu des boulangeries-pâtisseries : le tissu s'effrite dans les départements du centre de la France, de la Bretagne et de la Nouvelle-Aquitaine. Le nombre de boulangeries augmente toutefois dans une majorité de départements, avec des progressions plus fortes en Ile-de-France, dans le massif alpin ainsi qu'en outre-mer.

Évolution du nombre d'entreprises de boulangerie-pâtisserie (1071C) entre 2021 et 2022



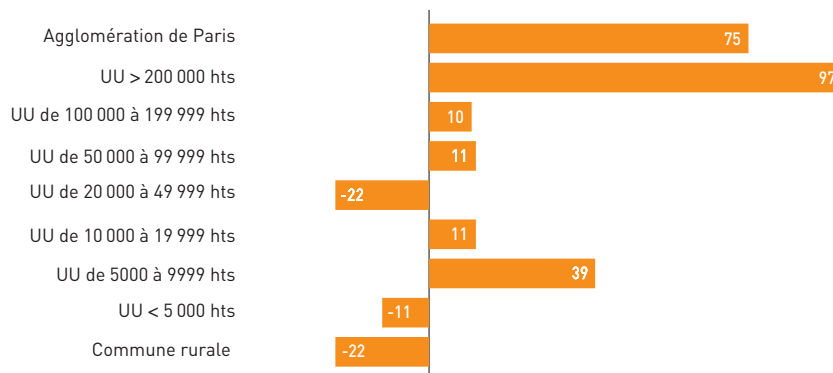
Source : INSEE, dénombrement des entreprises, traitement ISM.

Le nombre d'entreprises progresse dans tous les types de territoire

Évolution du nombre d'entreprises de boulangerie-pâtisserie entre 2021 et 2022 selon leur localisation par taille d'unité urbaine (UU*)

Entre 2021 et 2022, le nombre de boulangeries-pâtisseries a progressé de manière contrastée dans l'ensemble des unités urbaines.

Cette évolution se constate particulièrement dans l'agglomération de Paris et les communes de plus de 200 000 habitants (respectivement + 75 et + 97 entreprises).

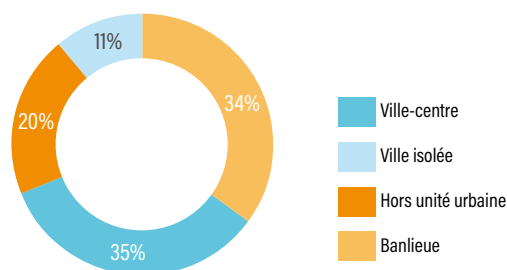


Source: INSEE, traitement ISM.

*À noter: l'INSEE appelle Unité Urbaine (UU) une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et d'au moins 2 000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

Localisation des entreprises de boulangerie-pâtisserie (1071C) par type de commune

Les boulangeries-pâtisseries sont localisées aussi bien dans les villes-centres que dans les communes de banlieue.



Source: INSEE, traitement ISM.

Lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue. Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multicommunale, elle est seule ville-centre. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale. Lorsqu'une unité urbaine est constituée d'une seule commune, on la désigne sous le terme de ville isolée.

Activité : un chiffre d'affaires de 14,97 milliards d'euros

**Chiffre d'affaires HT
14,97 milliards d'euros**

En 2023, les entreprises du secteur ont réalisé un chiffre d'affaires total de 14,97 milliards d'euros HT (contre 11,2 milliards en 2020).

Entre 2020 et 2023, ce chiffre d'affaires progresse considérablement (+ 34 %). Le taux de valeur ajoutée s'établit à 46 % du chiffre d'affaires en 2023.

**Chiffre d'affaires et
valeur ajoutée
(en milliards d'euros)**

Chiffre d'affaires hors taxes				Valeur ajoutée* (y compris autres produits et autres charges)				Taux de valeur ajoutée			
2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
11,2	12,96	13,56	14,97	5,45	6,31	6,35	6,91	49 %	49 %	47 %	46 %

(*) La valeur ajoutée mesure la richesse créée par les entreprises de boulangerie-pâtisserie. Elle est définie comme la différence entre la valeur de la production (le chiffre d'affaires) et la valeur des biens consommés pour cette production (dont les matières premières). La richesse ainsi produite par l'entreprise est répartie entre les salariés (salaires), les impôts et taxes et l'entreprise.

Source: INSEE, ESANE.

Portrait des travailleurs non salariés: 1 actif sur 6

22 858 travailleurs non salariés

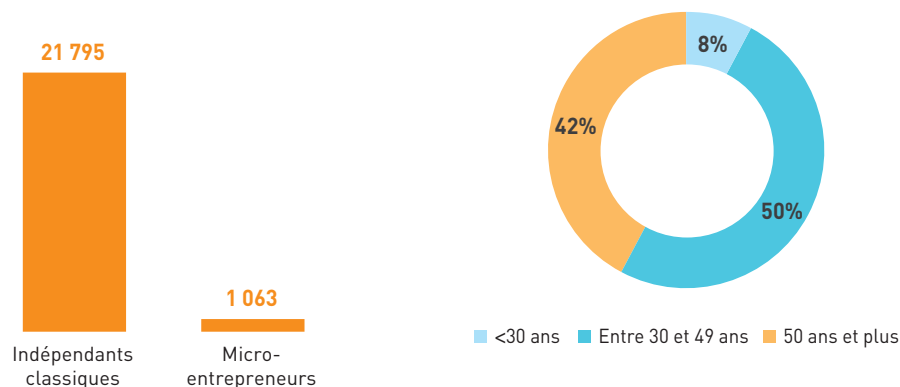
22 858 chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs et micro-entrepreneurs sont actifs dans l'activité de boulangerie-pâtisserie (1071C), dont 1 063 micro-entrepreneurs (4 %) :

- le nombre de non-salariés est en baisse en raison notamment du développement des SAS/SASU dont les dirigeants peuvent être salariés.
- l'activité de boulangerie-pâtisserie se distingue également par la très faible part de micro-entrepreneurs parmi les chefs d'entreprise (au sein de l'artisanat, la part moyenne est de 57 %).

Les travailleurs non salariés ont majoritairement entre 30 et 49 ans.

Nombre des travailleurs non salariés de la boulangerie-pâtisserie (1071C) en 2023 et âge des chefs d'entreprise

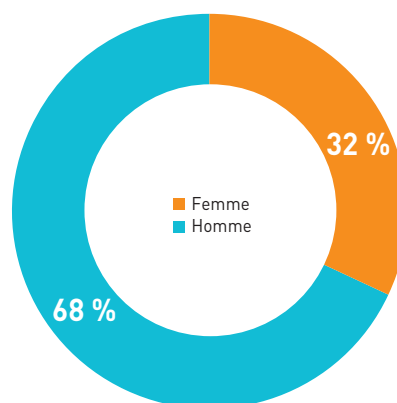
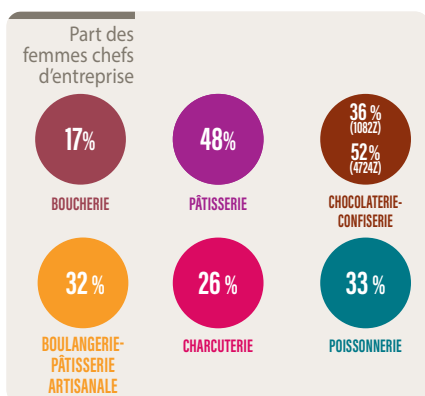
Source : AcoSS, base des travailleurs indépendants en 2023



32 % des chefs d'entreprise sont des femmes

Sexe des chefs d'entreprises de (1071C) par sexe en 2022

Les chefs d'entreprise sont majoritairement des hommes. 32 % des dirigeants sont des femmes selon le recensement de la population.



Source : INSEE/Recensement de la population 2022.

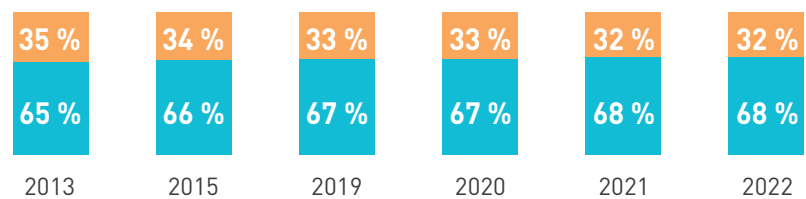
Dirigeants : la féminisation régresse depuis 2013

Évolution de la part de chefs d'entreprise et micro-entrepreneurs de boulangerie-pâtisserie (1071C) par sexe (hors conjoints collaborateurs)

Source : INSEE/Recensement de la population 2022.

La part des femmes dirigeantes diminue ces dernières années dans l'activité de boulangerie-pâtisserie.

Femme
Homme

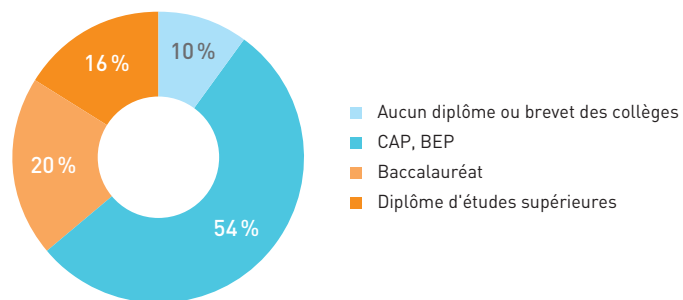


Niveau de formation des dirigeants

Niveau de formation des chefs d'entreprise de boulangerie-pâtisserie (1071C)

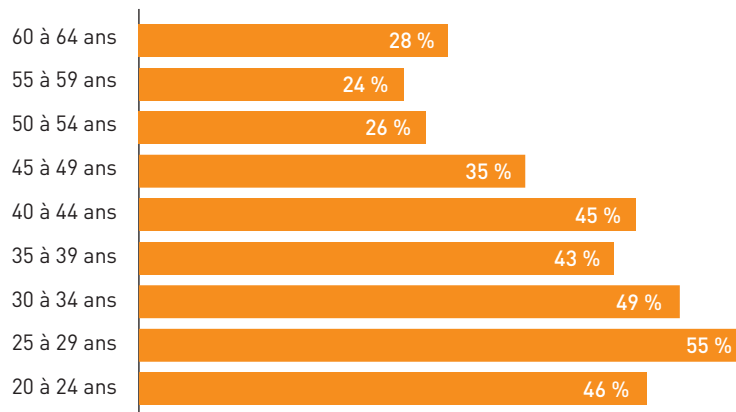
Source : INSEE/Recensement de la population 2022.

La majorité des chefs d'entreprise de boulangerie-pâtisserie (54 %) détient un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP). 36 % sont au moins diplômés de niveau 4 (30 % en 2017). Le niveau de formation tend donc à s'élever (49 % des chefs d'entreprise âgés de 30 à 34 ans ont au moins un diplôme de niveau 4).



Part des chefs d'entreprise de boulangerie-pâtisserie (1071C) détenant au moins un diplôme de niveau 4 par tranche d'âge

Source : INSEE/Recensement de la population 2022.



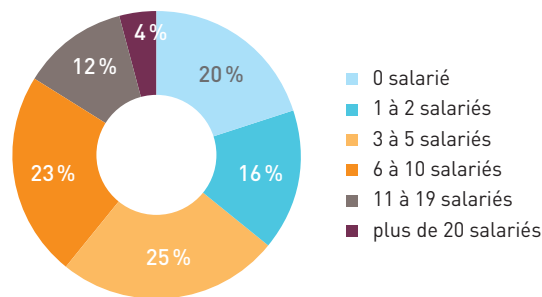
Des emplois salariés en hausse

Une majorité d'entreprises employeuses

80 % des entreprises de boulangerie-pâtisserie (1071C) emploient des salariés : 41 % ont entre 1 et 5 salariés, 39 % des entreprises comptent six salariés et plus.

La quasi-totalité (96 %) sont des TPE de moins de 20 salariés.

Répartition des entreprises de boulangerie-pâtisserie (1071C) par taille d'effectif en 2022



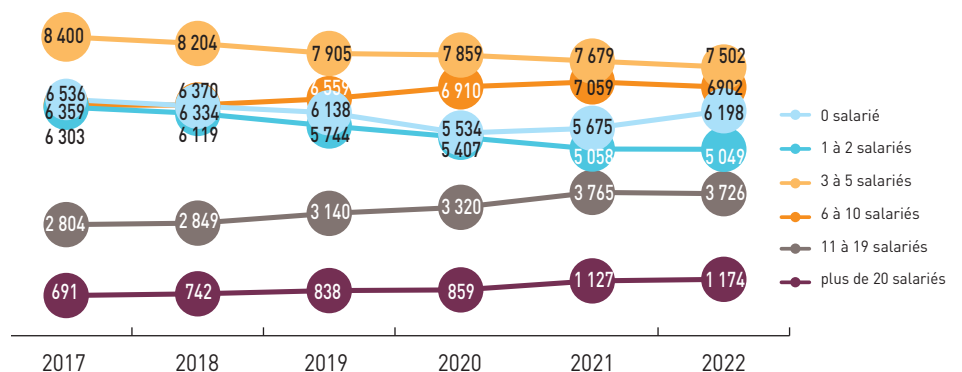
Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

Une structure d'emploi en évolution

La structure d'emploi des entreprises a évolué cette dernière décennie :

- Le nombre d'entreprises sans salarié, en forte baisse depuis 2017, repart à la hausse en 2022;
- le nombre d'entreprises de 3 à 5 salariés continue sa baisse;
- alors qu'il était en hausse depuis 2017, le nombre d'entreprises de 6 à 10 salariés diminue en 2022 et s'établit à 6 902.
- le nombre d'entreprises de 10 à 19 salariés et de plus de 20 salariés est stable depuis 2021.

Évolution du nombre d'entreprises de boulangerie-pâtisserie (1071C) par taille d'effectif salarié

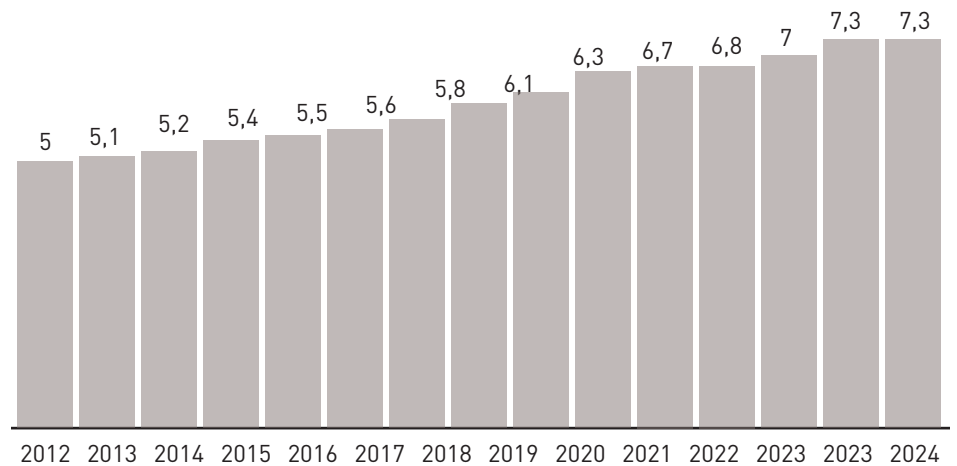
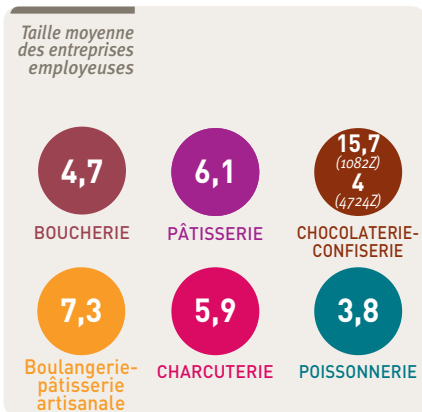


Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.
Clé de lecture : le nombre d'entreprises sans salarié est passé de 6 536 en 2017 à 6 198 en 2022.

Taille moyenne: 7,3 salariés

L'évolution de la structure des entreprises se traduit par une hausse constante depuis 2012 de la taille moyenne des entreprises employeuses du secteur, qui passe de 5 salariés en 2012 à 7,3 en 2024.

Taille moyenne
des entreprises



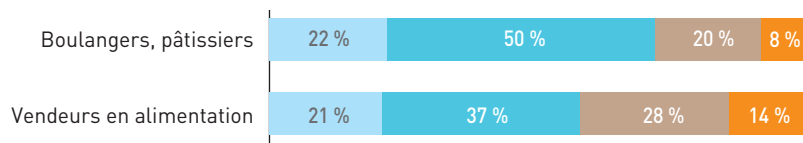
Source : URSSAF, emplois salariés au 31.12 dont apprentis et stagiaires.

Niveau de formation des salariés

La moitié des boulangers-pâtisseries salariés (50 %) détient un CAP ou diplôme de niveau équivalent. 22 % sont autodidactes, 28 % ont un diplôme de niveau BAC ou supérieur.

Les vendeurs en alimentation sont tout autant autodidactes (21 %), 37 % ont un diplôme de niveau CAP, 42 % de niveau BAC ou supérieur.

Niveau de diplôme des ouvriers des entreprises de boulangerie- pâtisserie (1071C)

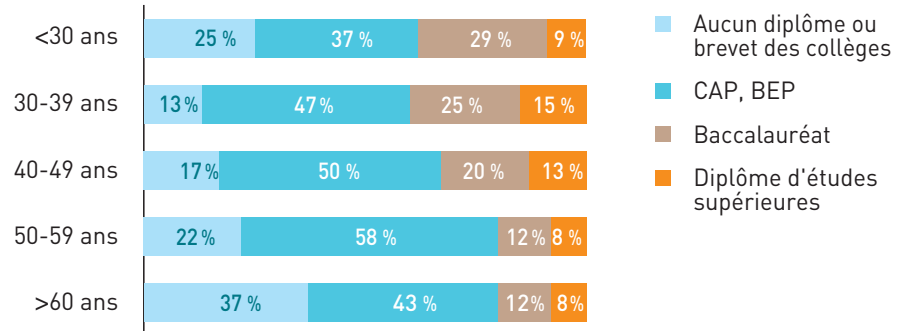


Source : INSEE, Recensement de la population 2022.

■ Aucun diplôme ou au mieux BEPC, brevet des collèges ou DNB
 ■ CAP, BEP
 ■ Baccalauréat (général, technologique, professionnel)
 ■ Diplôme d'études supérieures

Répartition des salariés de boulangerie-pâtisserie (1071C) par niveau de diplôme et par âge

Le niveau de diplôme des salariés de la boulangerie-pâtisserie tend à augmenter : 40 % des 30-39 ans ont un diplôme de niveau 4 et supérieur contre 20 % des 50-59 ans.



Source: INSEE, Recensement de la population 2022.



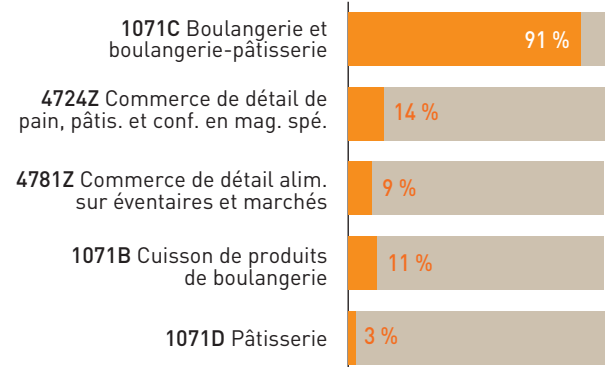
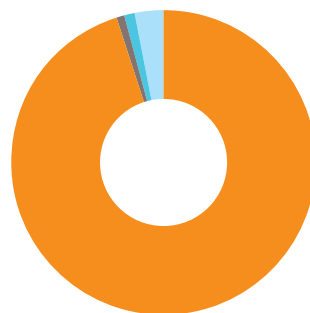
Les salariés
et les entreprises
de la branche
**BOULANGERIE-
PÂTISSERIE**
artisanale
(IDCC 0843)

Les entreprises et emplois de la branche

24 430 entreprises dans la branche

En 2023, 24 430 entreprises appliquent la convention collective principale de la boulangerie-pâtisserie artisanale (IDCC 0843), contre 25 020 en 2022. Les entreprises rattachées à cette convention collective sont majoritairement des entreprises de boulangerie-pâtisserie : 91 % des salariés des entreprises de boulangerie-pâtisserie (1071C) relèvent de cette convention collective dont ils représentent 95 % des salariés rattachés. Des entreprises de pâtisserie (1071D), de cuisson de produits de boulangerie, du commerce de pain-pâtisserie (4724Z) et des entreprises de commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés (4781Z) sont également présentes dans cette convention collective.

Répartition sectorielle des salariés et poids de l'IDCC 0843 dans les secteurs d'activité (en % de salariés)



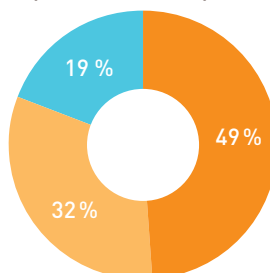
Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023 (d'après INSEE BTS 2023).

180 100 emplois salariés

Au total, 180 100 salariés sont rattachés à la convention collective 0843, des effectifs en hausse constante depuis 2013. Conformément à la structure de taille des entreprises de boulangerie-pâtisserie, 81 % des entreprises de la branche comptent moins de 20 salariés.

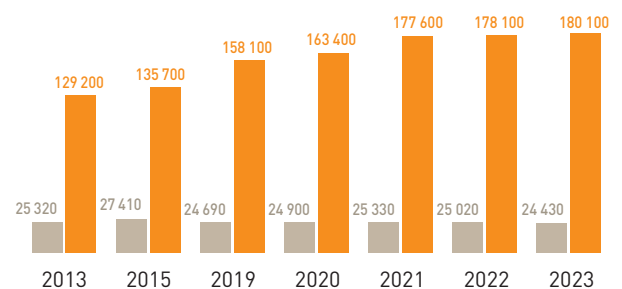
Répartition des salariés par tailles d'entreprise et nombre d'entreprises et de salariés (IDCC 0843)

Répartition des salariés par taille d'entreprise



■ 1 à 9 salariés
■ 10 à 19 salariés
■ 20 salariés et plus

Nombre d'entreprises et de salariés



■ Entreprises (IDCC principal) ■ Salariés

Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023 (d'après INSEE BTS 2023).

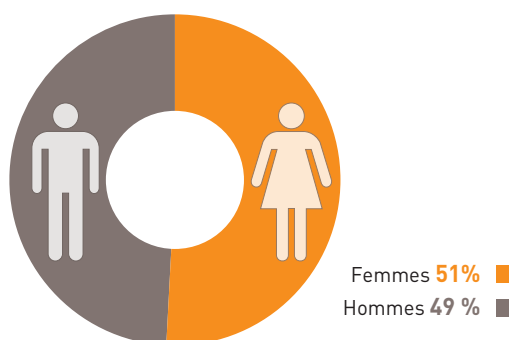
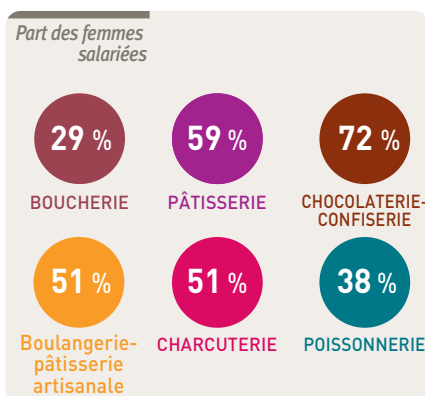
Caractéristiques des salariés de la branche

Une bonne mixité des effectifs salariés

Les effectifs salariés sont pour moitié des hommes, pour moitié des femmes.

En revanche, la parité n'existe pas dans les métiers exercés : les hommes occupent principalement le métier d'ouvrier boulanger-pâtissier, les femmes celui de vendeur en alimentation.

Répartition des salariés par sexe et selon le métier (ouvrier et vendeur)



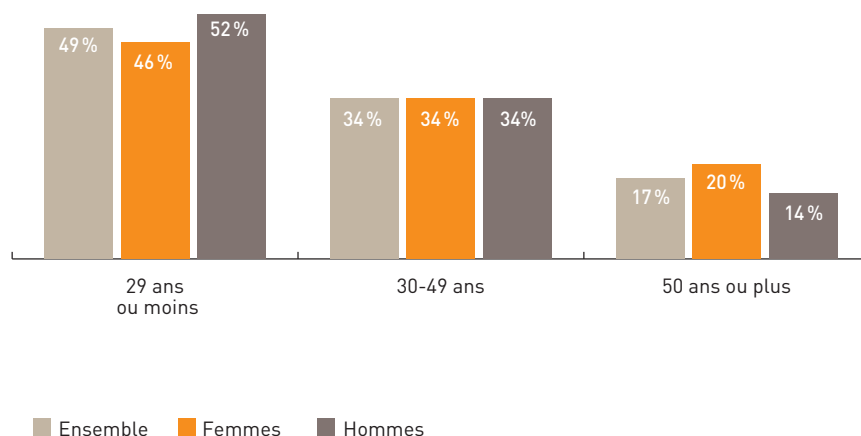
Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023 (d'après INSEE BTS 2023).

Des salariés jeunes : la moitié ont moins de 30 ans

La moitié des salariés de la branche ont moins de 30 ans, une caractéristique qui s'explique notamment par l'importance de l'apprentissage dans les entreprises du secteur.

La boulangerie-pâtisserie présente en conséquence un taux modéré de "vieillessement" de ses emplois : 17 % des salariés ont plus de 50 ans.

Répartition des salariés de la branche par sexe et tranches d'âge



Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023 (d'après INSEE BTS 2023).

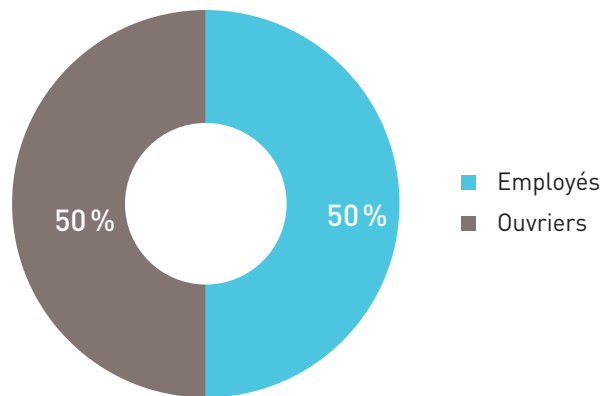
Les métiers exercés

Des postes qui se répartissent sur 2 métiers

Les métiers occupés par les salariés sont :

- pour moitié des postes de production (métier de « boulanger-pâtissier » ou « autre ouvrier non qualifié des IAA ») ;
- pour l'autre, des postes d'employés à la vente (métier de « vendeur en alimentation »).

Répartition des postes salariés par catégories socio-professionnelles



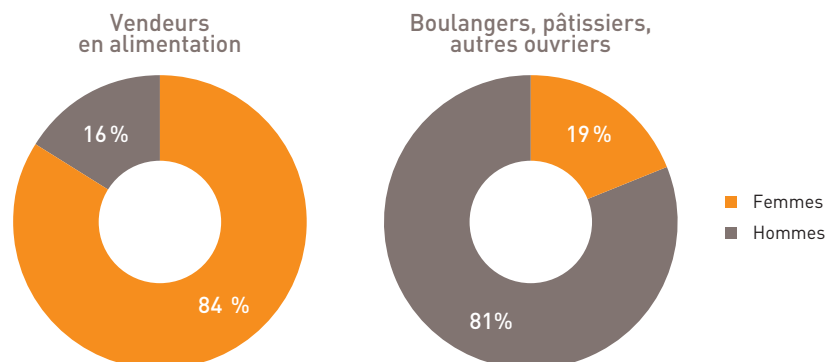
Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023 (d'après INSEE BTS 2023).

Métier d'homme, métier de femme

Répartition des postes salariés par métier et par sexe

Les deux principaux métiers de la boulangerie-pâtisserie artisanale ont un recrutement qui demeure très sexué, même si on observe une évolution ces dernières années :

- 84 % des vendeurs sont des femmes (95 % en 2015) ;
- 81 % des boulangers-pâtissiers sont des hommes (cette part était de 93 % en 2015).



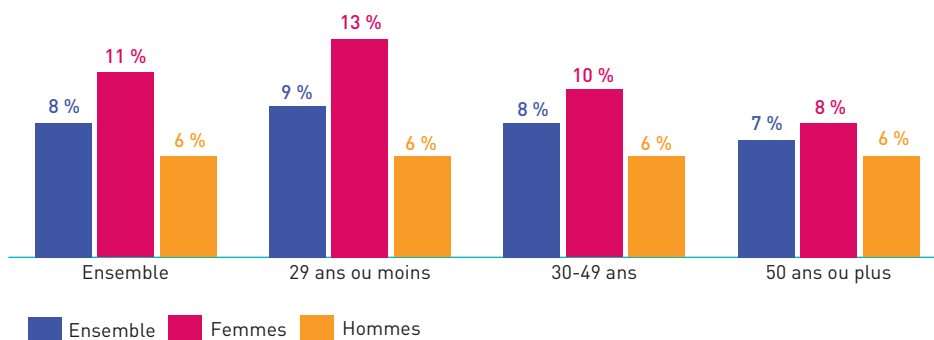
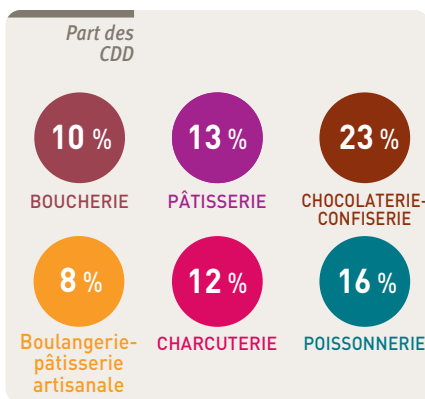
Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023 (d'après INSEE BTS 2023).

Nature des contrats et temps de travail

Contrats : 8 % de salariés en CDD

La part de salariés en contrat à durée déterminée est de 8 %. La part des femmes en CDD est un peu plus élevée (11 %, contre 6 % des hommes).

Part de salariés en CDD
selon l'âge et le sexe

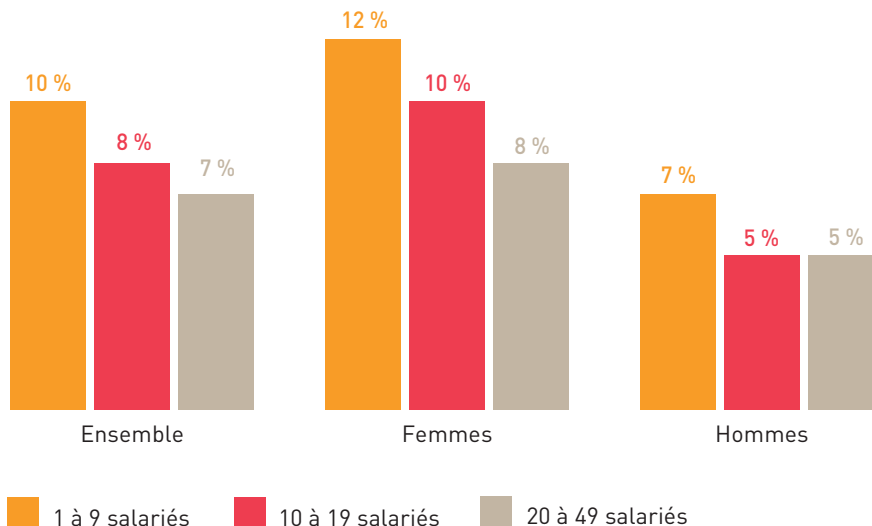


Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023 (d'après INSEE BTS 2023).

La part de CDD varie peu selon la taille des entreprises

La structure de taille des entreprises influe peu sur la nature des contrats proposés : la part de salariés en CDD est proche dans les différentes strates de taille d'entreprise.

Part de salariés en CDD
selon la taille de l'entreprise

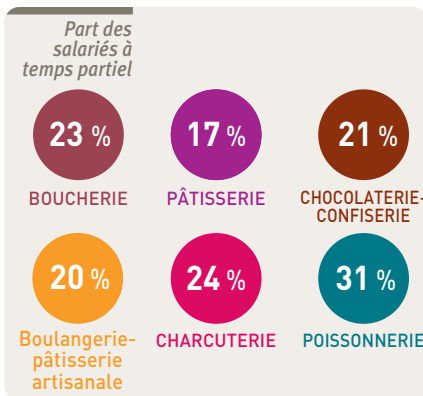


Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023 (d'après INSEE BTS 2023).

Temps de travail: 20 % des salariés à temps partiel

Concernant le temps de travail, 20 % des salariés de la branche travaillent à temps partiel. Les conditions diffèrent de façon importante entre les hommes (12 % à temps partiel) et les femmes (26 %). Cette part est en diminution (elle était 24% en 2013).

Part des salariés à temps partiel par sexe et profession

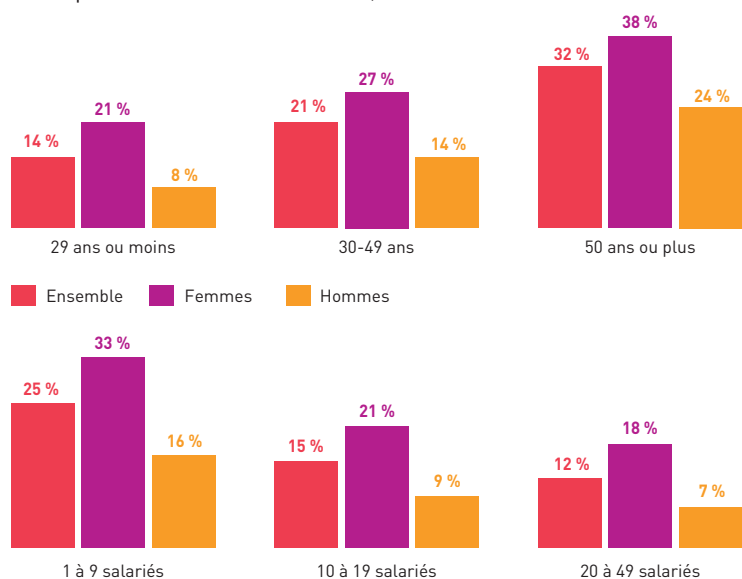


Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023 (d'après INSEE BTS 2023).

Le temps partiel augmente avec l'âge des salariés et diminue avec la taille des entreprises

Le travail à temps partiel est également plus fréquent parmi les salariés de 50 ans et plus (32 %) et dans les entreprises de moins de 10 salariés (25 % contre 12 % dans les entreprises de 20 à 49 salariés).

Temps de travail des salariés en fonction de l'âge des salariés et de la taille des entreprises



Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023 (d'après INSEE BTS 2023).

Salaires

Le salaire net moyen mensuel est de 1 810 euros

En excluant les contrats aidés et les apprentis, le salaire net moyen calculé en Équivalent Temps Plein (ETP) est de 1 810 euros. Il est plus élevé pour les postes d'ouvriers (et en conséquence pour les hommes) que pour les employés de vente (majoritairement des femmes). Le salaire net par ETP augmente avec la taille de l'entreprise : 1 730 euros dans les entreprises de 1 à 9 salariés contre 1 920 euros dans les entreprises de 20 à 49 salariés.

Salaires mensuels nets moyens par ETP, par sexe et taille des entreprises



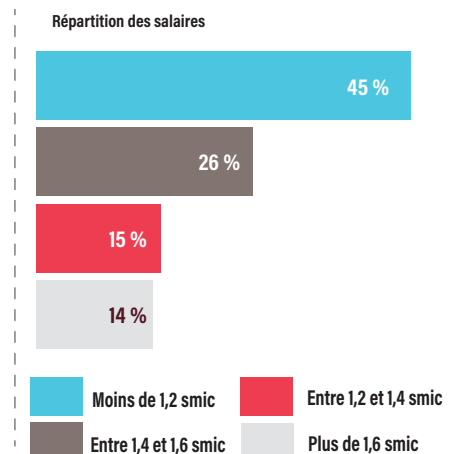
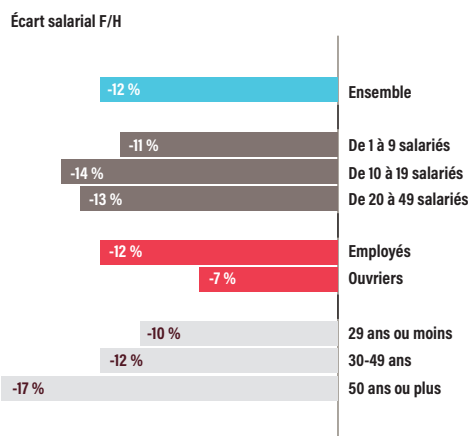
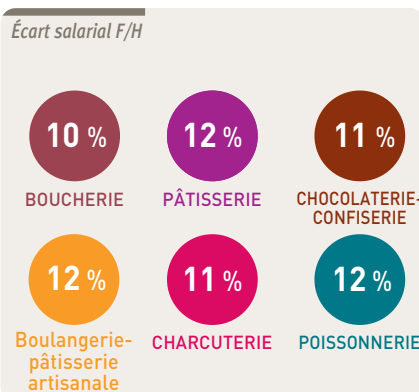
Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023 (d'après INSEE BTS 2023).

Note : chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.


Un écart de salaire de 12 % entre les femmes et les hommes

L'écart salarial F/H est de 12 %. L'écart salarial F/H augmente avec l'âge : 10 % chez les 29 ans ou moins contre 17 % chez les 50 ans ou plus. Cet écart est également plus important chez les employés que chez les ouvriers.

Écart de salaire F/H et répartition des salaires



Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023 (d'après INSEE BTS 2023).



La formation et
l'apprentissage
aux métiers de
**BOULANGERIE-
PÂTISSERIE**

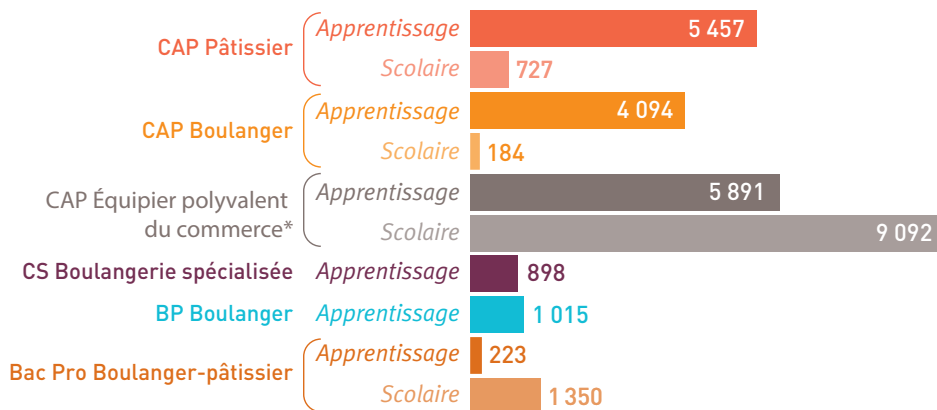
La formation initiale

Les métiers se préparent principalement par la voie de l'apprentissage

Si l'on prend en compte l'ensemble des diplômes de formation préparant aux métiers de la boulangerie-pâtisserie, trois diplômes accueillent la majorité des élèves et apprentis en formation : le CAP boulanger, le CAP pâtissier et le CAP équipier polyvalent du commerce. Les CAP boulanger et pâtissier sont préparés essentiellement par la voie d'apprentissage.

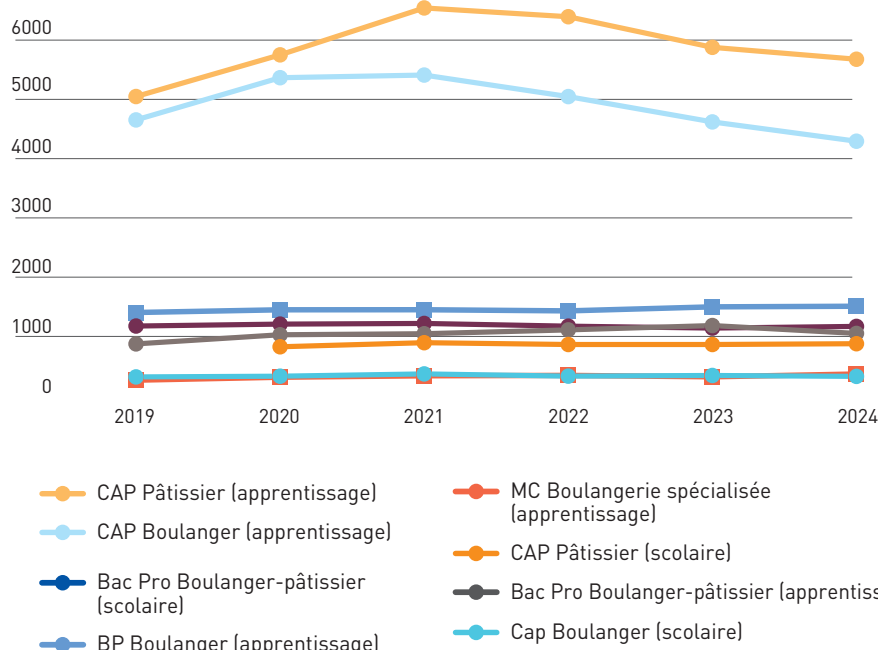
Principaux diplômes préparant aux métiers de la boulangerie-pâtisserie par voie scolaire ou apprentissage (inscrits en dernière année de diplôme en 2024)

Source : DEPP – Ministère de l'éducation nationale - effectifs en dernière année de formation de chaque diplôme. Pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.



Note : Depuis l'année 2020-2021, le diplôme CAP Équipier polyvalent du commerce n'est plus spécifique aux produits alimentaires.

Évolution des sortants en formation aux métiers de la boulangerie

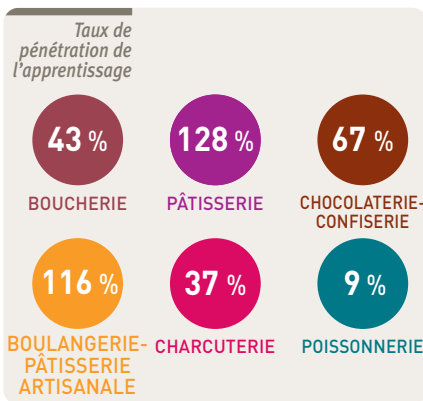


Source : DEPP – Ministère de l'éducation nationale - effectifs en dernière année de formation de chaque diplôme. Pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.

La boulangerie-pâtisserie : 1^{re} activité formatrice d'apprentis

Un taux de pénétration de 1,16 apprenti par entreprise

Nombre d'apprentis formés en 2024 dans les entreprises de la branche et taux de pénétration de l'apprentissage



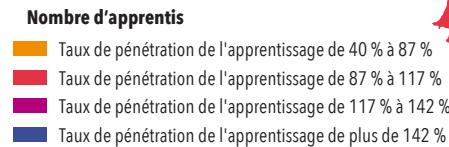
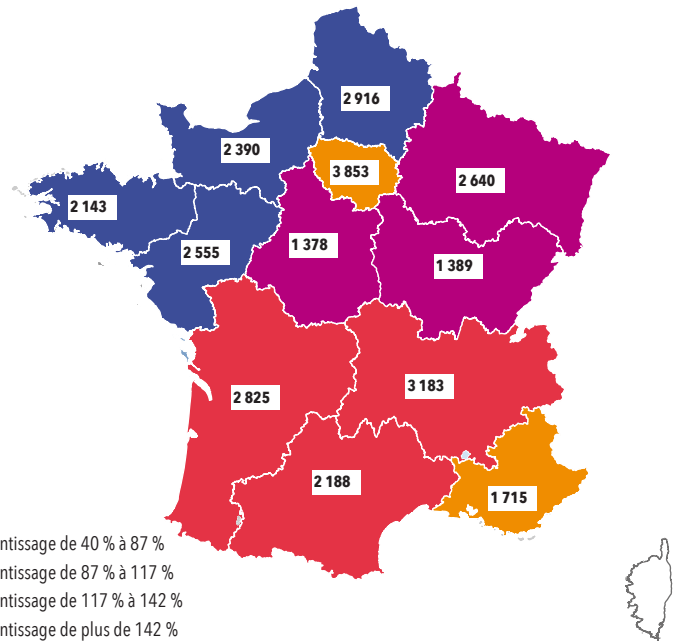
Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.

Note : Le taux de pénétration est calculé en rapportant le nombre d'apprentis de la branche sur le nombre d'entreprises de la branche.

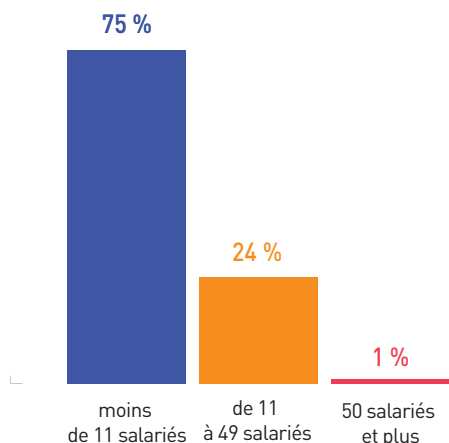
La branche boulangerie-pâtisserie est la première activité en France pour la formation d'apprentis : début 2025, 30 000 apprentis étaient employés dans les entreprises, soit un ratio moyen de 1,16 apprenti par entreprise active (116 %). Ce taux atteint 166 % (1,66 apprentis pour une entreprise) dans les Pays de la Loire. Il est moins élevé dans les régions Ile-de-France, PACA et Corse.

La plupart sont employés dans une entreprise de boulangerie-pâtisserie (95 %). A noter : les trois-quarts des apprentis sont formés dans des entreprises de moins de 11 salariés.

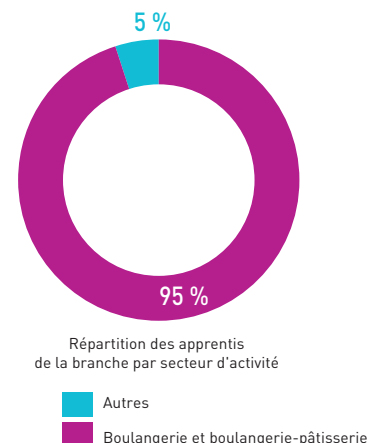
L'apprentissage est la principale filière de formation en alternance. En effet, seuls 125 contrats de professionnalisation ont été signés en 2024.



Répartition des apprentis formés par taille d'entreprise



Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.



Une concentration des apprentis dans les diplômes de niveau 3

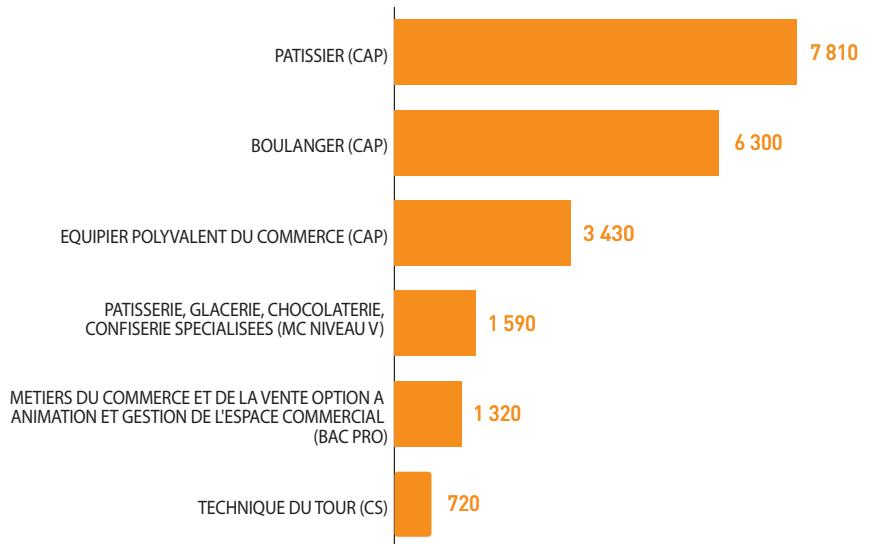
75 % des apprentis préparent un diplôme de niveau 3

Principaux diplômes préparés par les apprentis des entreprises de la branche en 2024

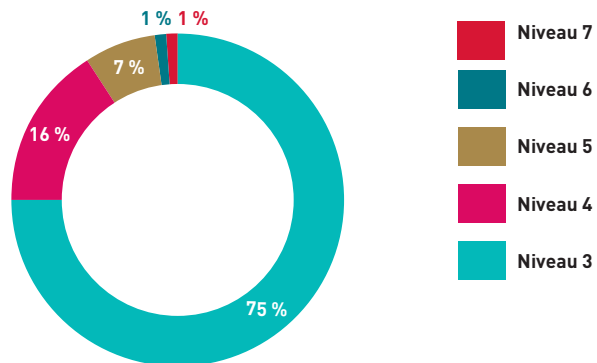
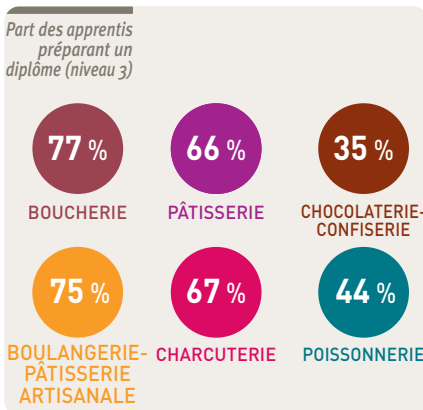
Source: OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.

Le secteur se caractérise par un positionnement très fort des diplômés préparés sur le niveau 3 (CAP, Certification de Spécialisation), qui regroupent 75 % des effectifs. La moitié des apprentis ayant signé un contrat en 2024 suivent l'un des deux diplômes suivants : le CAP Pâtissier (26 %) et le CAP Boulanger (21 %).

Le principal diplôme de niveau 4 préparé est le BP Boulanger (4 % des contrats) ; en niveau 5, le principal diplôme suivi est le BTS Management des Unités Commerciales.



Répartition des apprentis de la branche par niveau de diplôme préparé



Source: OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.

Apprentis et apprenties de la boulangerie-pâtisserie

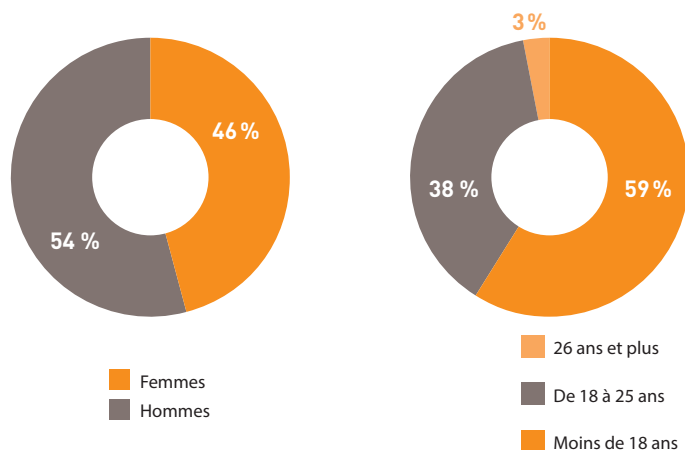
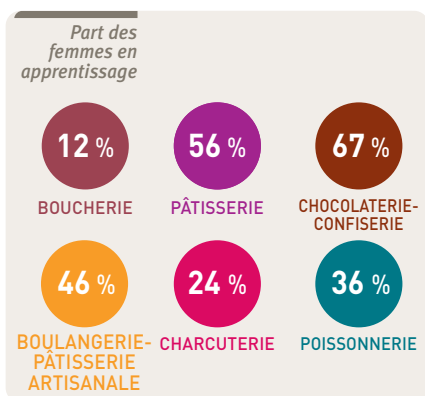
46 % des apprentis sont des femmes

La part des femmes en apprentissage aux métiers de la boulangerie-pâtisserie est inférieure à celle des femmes salariées (46 % contre 54 %).

Les choix de métiers des apprenties concernent principalement les diplômes de vente. Les hommes se préparent quant à eux principalement à l'exercice du métier de boulanger. Les recrutements d'apprentis sont en revanche plus mixtes pour l'activité pâtisserie.

Répartition des apprentis par sexe et âge

59 % des apprentis ont moins de 18 ans.



Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche ayant signé un contrat durant l'année 2024.

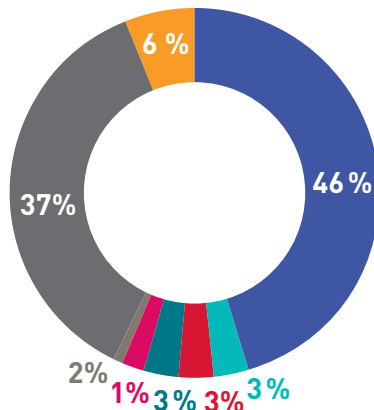
Parcours d'entrée en apprentissage

39 % des apprentis proviennent du milieu scolaire

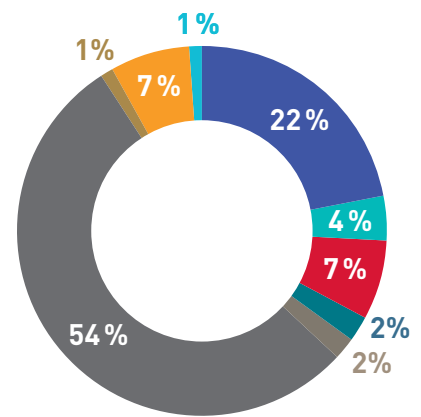
Près de la moitié des apprentis de la branche démarrant un CAP étaient précédemment élèves, principalement en collège. Plus d'un tiers étaient déjà apprentis et 6 % proviennent du monde du travail (3 % étaient salariés, 3 % demandeurs d'emploi).

Quant aux apprentis engagés dans la préparation d'un diplôme de niveau 4 (principalement en BP), 54 % étaient déjà des apprentis (probablement en CAP et en Certificat de Spécialisation) et poursuivent leur parcours de formation. Un quart proviennent du lycée professionnel et de la voie scolaire (Bac Pro). La part des anciens demandeurs d'emploi parmi ces derniers est plus élevée (7 %).

Origine des apprentis de la branche démarrant la préparation d'un diplôme

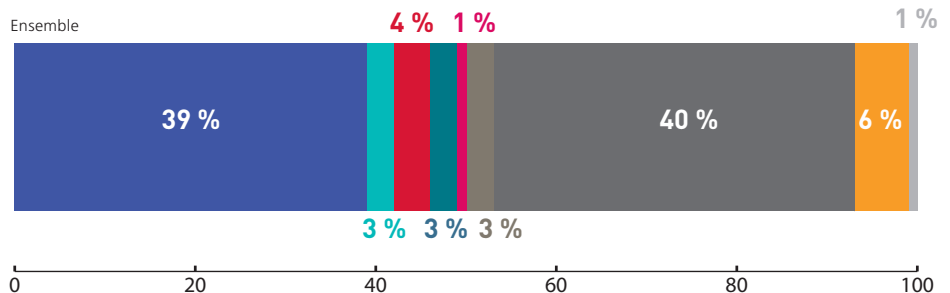


Origine des apprentis de la branche démarrant la préparation d'un diplôme de niveau 3



Origine des apprentis de la branche démarrant la préparation d'un diplôme de niveau 4

- Scolaire
- Salarié
- Personne à la recherche d'un emploi
- Inactif
- Prépa apprentissage
- Etudiant
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- En formation au CFA sans contrat
- Stagiaire de la formation professionnelle



Source: OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.

Insertion dans l'emploi des apprentis

Situation des apprentis en sortie de formation

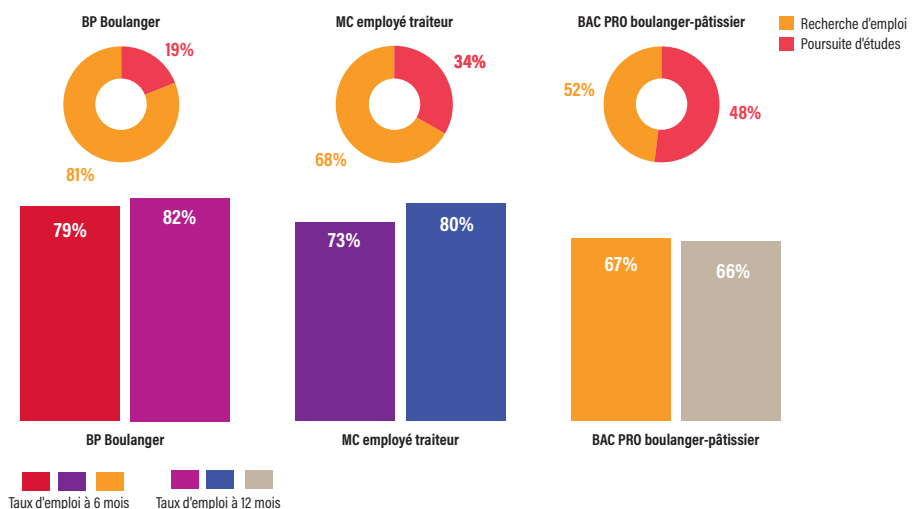
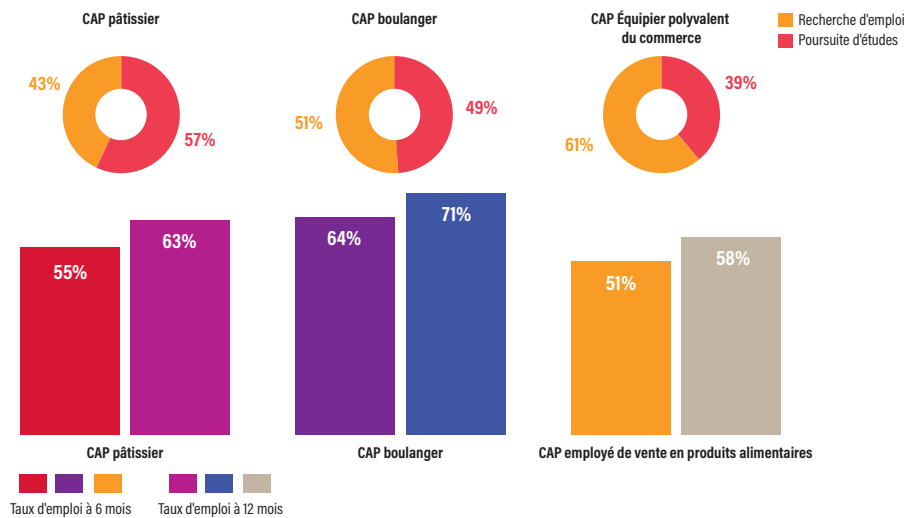
Le dispositif InserJeunes nous permet de connaître la situation des ex-apprentis après avoir terminé la préparation de leur diplôme (tous sont pris en compte, quelle que soit leur branche d'emploi). La moitié des anciens apprentis en CAP boulanger (49 %) poursuivent leur formation (57 % pour les anciens apprentis en CAP pâtisserie et 48 % pour les anciens apprentis en Bac Pro boulanger-pâtissier). Cette part est sans surprise plus restreinte pour les anciens inscrits en BP boulanger (19 %). Les vendeurs en alimentation sont également peu nombreux à poursuivre leur parcours diplômant (39 %).

Concernant l'accès à l'emploi, 64 % des jeunes ayant cessé leurs études et suivi un CAP boulanger sont en emploi dans les six mois ; cette part monte à 82 % s'agissant des anciens apprentis en BP boulanger.

Le taux d'emploi à 6 mois des sortants d'un CAP Équipier polyvalent du commerce est le plus faible (51 %).

Situation des apprentis en sortie de formation

Taux d'accès à l'emploi (pour les jeunes en recherche d'emploi)



Source : MEN-MESR DEPP, InserJeunes. Base : apprentis sortants d'études en 2023.
N.B. Le taux d'emploi correspond au ratio entre l'effectif d'apprentis sortants en emploi salarié 6 ou 12 mois après la sortie d'études et l'effectif de sortants.

